

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie d'ASSAC sous la Présidence de Madame Myriam VIGROUX – Maire

Étaient présents : Myriam VIGROUX, Aline MALATERRE, Christophe SERRES, Alexandra PIZZETTA, Jérôme CORSO, Pascal DELBES, Josiane DELMAS, Dominique FAGES, Stéphane TROJANSKI

Absents excusés : Lucie ANGLES-MARTY (pouvoir à Pascal DELBES), Benoît VAN GAVER

Monsieur Stéphane TROJANSKI a été élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 Juin 2025

Approbation à l'unanimité.

Dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Tarn

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux syndicats de communes ;

Vu la délibération et l'arrêté en date du 5 juin 1973 portant création du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Tarn ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Tarn ;

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Tarn du 14 avril 2025

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Tarn a accompli les missions qui lui étaient confiées ;

Considérant que les objectifs fixés lors de la création du Syndicat ont été atteints ;

Considérant que les missions du Syndicat peuvent désormais être assurées par d'autres structures intercommunales ;

Considérant la nécessité de rationaliser les structures intercommunales pour une meilleure efficacité et une réduction des coûts ;

Considérant la nécessité de procéder à la liquidation des biens, droits et obligations du syndicat conformément aux dispositions légales en vigueur ;

Considérant que la commune d'Assac est membre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Tarn ;

Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Tarn ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, accepte :

Article 1 : La dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Tarn au 31 décembre 2025.

Article 2 : La liquidation des biens, droits et obligations du Syndicat :

- Dresser l'inventaire des biens, droits et obligations du Syndicat.
- Réaliser l'actif et apurer le passif.
- Répartir le solde éventuel entre les communes membres, au prorata de leurs contributions.

Article 3 : Madame la Présidente rendra compte de l'avancement de la liquidation au Comité Syndical et aux communes membres.

Article 4 : Les archives du syndicat resteront sur la commune d'Ambialet qui assurera leur conservation conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : La présente délibération sera transmise au Préfet du département pour information et publication.

Article 6 : La présente délibération sera consultable en mairie.

Adhésion au dispositif de regroupement des Certificats d'Économies d'Énergie du SDET

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu de la délibération du 19 Juin 2025 du Syndicat Départemental d'énergie du Tarn portant notamment sur l'approbation de la convention jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

DELIBERE

ART. 1

Le Conseil municipal approuve la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

ART.2

Le Conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant à signer et à exécuter la Convention entre le SDET et la Commune d'adhésion au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, ainsi que toutes pièces à venir.

Travaux aménagement village – Demandes de subventions.

Madame le maire présente les travaux d'aménagement du village :

D'une part, il s'agit de sécuriser les containers à ordures ménagères qui sont exposés au vent. Par grand vent, les containers s'ouvrent et les déchets en vrac s'éparpillent dans la nature. Il s'agit de construire des murs assez hauts pour que les couvercles ne s'ouvrent plus.

Le devis de l'entreprise Rousset s'élève à 6 002.00 € HT.

D'autre part, les toilettes extérieures situées près de la mairie nécessitent une rénovation.

Ces toilettes sont de plus en plus utilisées depuis l'ouverture du petit café et sont très défraîchies.

Le projet présenté consiste à carreler les murs pour un nettoyage plus aisé.

Le devis de l'entreprise Cédric Bou s'élève à 2 364.76 € HT et le devis de l'entreprise Regor s'élève à 765.05€ HT.

Le plan de financement pour le projet global est le suivant :

Financier	Montant Dépense Subventionnable HT	Taux	Montant prévisionnel de subvention HT
Etat DETR	9131.81	50%	4565.90€
Département	9131.81	15%	1369.77€
SOUS-TOTAL			5935.67€
Autofinancement		35%	3196.13€
COUT TOTAL DE L'OPERATION			9131.80€

Ainsi après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider le plan de financement proposé,
- D'inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget 2026
- D'autoriser Madame le Maire à faire les demandes de subvention et signer tout document afférant à cette opération.

Décision modificative N°1. Ouvertures de crédits

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le préfet du Tarn a octroyé au titre de la DETR une subvention à la collectivité concernant les travaux d'aménagement du cimetière. D'autre part, le Conseil départemental a également attribué une subvention pour ce même programme.

Madame le Maire propose dès lors à l'assemblée de procéder à l'ouverture des crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Intitulés des comptes	Dépenses			Recettes		
	Chapitre	Compte d'exécution	Montant	Chapitre	Compte d'exécution	Montant
Subventions d'équipement – Etat				13	Art. 1321 Opé. 105	15 582.00 €
Subventions d'investissement - Département				13	Art. 1323 Opé. 105	4 599.45 €
Immobilisations corporelles – Constructions – Bâtiments publics	21	Art. 2131 Opé. 105	20 181.45 €			
	TOTAL		20 181.45 €	TOTAL		20 181.45 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'effectuer les ouvertures de crédits mentionnés ci-dessus.

Questions et informations diverses :

Présentation du dispositif du medicobus,

Comme prévu, le CDRP a finalisé le balisage du chemin de randonnée,

Chemin de la Valette : les travaux sur le chemin sont en cours : le chemin a été raclé, les fossés ont été creusés. Une couche de gravier sera mise en place.

France Servcies VAL81 proposera des ateliers numériques à Assac en novembre, février et au mois de mai.

Proposition d'une conférence pour 2026 par Audrey Bédier sur le thème « traverser la rivière Tarn à travers les âges »

Suite à la visite périodique de la salle des fêtes par le SDIS il est préconisé de rajouter un point sonore aux toilettes et de faire contrôler les appareils de cuisson.

Fin de séance : 21H20

Le maire,
Myriam VIGROUX

Le secrétaire,
Stéphane TROJANSKI